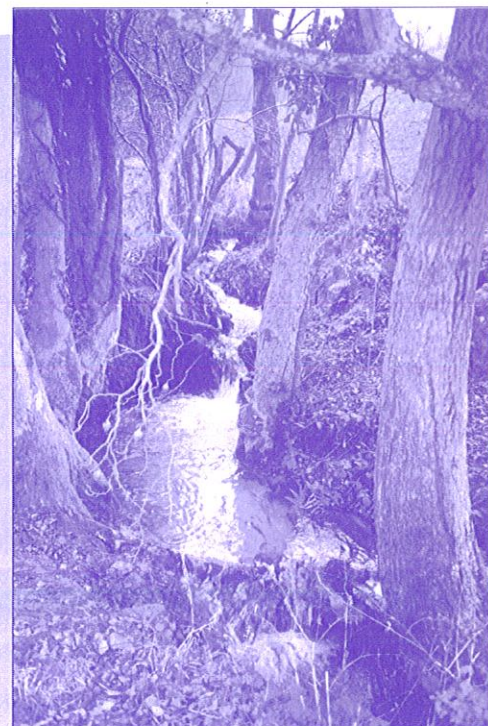
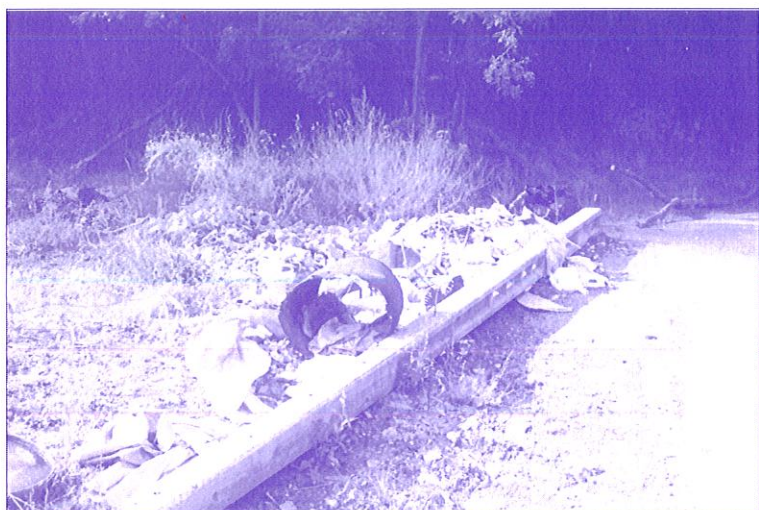


Pollionnay



*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents
Nous l'empruntons à nos enfants »*

Bulletin d'Informations
municipales et communales

AVRIL 1993 - N° 41

Sommaire

Le Mot du Maire	3
Les délibérations du Conseil Municipal	4
En direct des finances	5
Commission Environnement	5
Les Syndicats Intercommunaux	6
Etat civil.....	8
Avis de la Mairie	8
Médiathèque de Pollionnay	9
Le Sou des Ecoles	9
Association des Familles	10
Anciens Combattants	10
ASC Pollionnay Football	11
Maison de la Rencontre	12
Les Classes en 3	12
Les Classes en 4	13
A.P.R.A.C.	13
Si Larny nous était conté	14
Fiscalité	16
1993... année européenne des personnes âgées	17
Général Mac Arthur	18
Association « Naître et Vivre »	18

Le Directeur Gérant : Monsieur Raymond DUCLOS, Maire

Responsable informations : Jean BLIEM, Adjoint

Responsable commercial : Roger DEROUX, Adjoint

Dépôt légal : avril 1993

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

LE MOT DU MAIRE

L'ENVIRONNEMENT

Chers habitants de Pollionnay,
Chers amis,

La commission de l'environnement avec l'accord et le soutien total du Conseil Municipal, organise une semaine du 12 au 17 avril, destinée à sensibiliser tous nos concitoyens et tous nos visiteurs, aux problèmes des plus importants qu'est notre environnement ; nos écoles et la très grande majorité de nos associations participeront et animeront cette semaine qui, je l'espère, aura un grand retentissement.

Vous trouverez dans ce bulletin, le programme des manifestations prévues et je me permets de faire un appel pressant à tous les bénévoles qui voudront bien se joindre aux équipes constituées qui, dans la journée du samedi 17 avril auront la lourde tâche de commencer à nettoyer certains axes de notre commune où sont éparpillés des déchets de toute sorte. Nous avons la chance de vivre, de pouvoir nous promener dans un très beau pays qui fait envie à tous les visiteurs. Faisons en sorte de le respecter et plus encore de le mettre en valeur.

Environnement est un terme actuellement très employé, mis partout en évidence. mais que représente-t-il réellement ?

Trois axes principaux sont inclus dans les lois et les décrets qui régissent l'environnement :

L'EAU - LES DECHETS - LE BRUIT.

● **L'EAU** : protéger l'eau pure qui est une nécessité vitale pour l'homme, l'animal et la nature.

- lutter contre toutes les pollutions qui la menace dans sa pureté.

- assainir les eaux usées et c'est pourquoi nous avons entrepris ce grand projet maintenant en cours de réalisation : l'assainissement de la vallée Sud.

● **LES DECHETS** : sous toutes leurs formes et de toutes provenances, ménagers, hospitaliers, commerciaux, industriels, professionnelles, atomiques et même agricoles pour certains.

● **LE BRUIT** enfin, qui par l'exagération de ses décibels résultants pour une grande part de la vie mécanisée que nous menons, menace très sérieusement notre tranquillité et surtout notre santé (stress).

Je ne saurais trop recommander à tous de respecter non seulement l'environnement public mais aussi l'environnement privé.

Je me permets de rappeler que si certains règlements sont établis, ils le sont toujours dans le sens de l'intérêt général pour vous permettre de bien vivre dans la commune que vous avez choisie.

Le Maire,
Raymond DUCLOS

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 1992

- la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ouest lyonnais (S.D.A.U.) est confiée à la CRCL, dont les ressources fiscalisées s'élèveront à 26 F par habitant en 1993.
- la création d'une réserve foncière destinée à l'humanisation de la Maison de Retraite Jean Villard nécessite la mise en route d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.
- Le tombeau des prêtres, au cimetière, est concédé à perpétuité.
- La Commission « Ecole » est chargée d'une mission de réflexion sur la construction d'un futur groupe scolaire.
- Le prix des repas du restaurant d'enfants est relevé de 3 % à compter du 1/02/93.
- Le nouveau service de collecte bi hebdomadaire des ordures ménagères et la construction de la déchetterie entraîneront une augmentation très importante (x 2,5 environ) du coût par habitant.

Séances du 15 et 24 février 1993

- Le projet de révision du POS après présentation des plans et règlements est adopté : 9 voix pour et 2 abstentions.

● Le dépôt du permis de construire pour aménagement de la mairie est autorisé : 7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

● Un dossier de permis de construire groupé pour la zone Na du bourg est déposé, par un architecte privé.

● Un lotissement dans la zone Na des Martines est autorisé pour 4 lots.

● La Gendarmerie de Vaugneray sera agrandie de 4 logements supplémentaires.

● Un terrain appartenant à la Maison de Retraite J. Villard, fait l'objet d'un projet de construction d'un petit immeuble.

● Les indemnités de logement aux instituteurs ayant droit sont relevées conformément aux taux indiqués par la Préfecture.

● La participation de la commune, aux frais de scolarisation extérieure d'élèves (après autorisation de M. le Maire) est de 2 000 F / an pour un élève de classe maternelle et 1 000 F / an pour un élève de classe primaire.

● A compter de la rentrée de mars, M^{me} Poccachard étant en congé maladie, le service de restauration scolaire est assuré par le restaurant Terrasse.

● La Semaine de l'Environnement de Pollionnay, aura lieu du 12 avril au 18 avril 1993. A cette occasion, on installera du mobilier urbain (bancs, corbeilles...) dans le centre bourg.

● Le volume des subventions accordées par le Conseil Général aux communes va diminuer : le taux d'aide de la commune de Pollionnay passe de 50 % à 45 %.

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DIRECT DES FINANCES...

Le conseil municipal réuni en séance publique le 22 mars 1993 a approuvé à l'unanimité le compte administratif 92 et à la majorité le budget primitif 93, proposé par la Commission des Finances (9 voix pour, 2 contre).

● Compte administratif 92

Fonctionnement	réalisé	reste à réaliser
Dépenses	3 001 122,42	
Recettes	6 670 063,95	
Solde	3 668 941,53	

Investissement

Dépenses	5 224 627,68	951 411,00
Recettes	1 756 590,17	1 674 000,00
Solde	- 3 468 037,51	722 589,00

Total

Dépenses	8 225 750,10	951 411,00
Recettes	8 426 654,12	1 674 000,00
Excédent global de clôture	200 904,02	722 589,00

● Impôts directs

La taxe sur les ordures ménagères devant être relevée très sensiblement en 1993, la prudence a prévalu sur l'augmentation des taux des quatre taxes locales.

Taxe d'habitation :	8,39 % au lieu de 8,23 %	+ 2 %
Taxe foncier bâti :	10,41 % au lieu de 10,21 %	+ 2 %
Taxe foncier non bâti :	40,12 %	inchangé
Taxe professionnelle :	10,40 %	inchangé

● Budget primitif 93

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	7 635 551	7 635 551	48,71 %
Investissement	8 039 172	8 039 172	51,29 %
	15 674 723	15 674 723	

Le budget primitif 93 d'investissement est caractérisé, il faut le souligner, par la continuité de l'effort au niveau des gros investissements.

- Assainissement en cours Vallée Sud	1 000 000 F
- Antenne du Sarrazin 11 ^e tranche	533 254 F
- Réhabilitation de la Mairie	1 050 000 F
- Provision pour achat terrain du futur groupe scolaire	560 000 F

La dette de la commune au 1^{er} janvier 1993 est de : 5 167 777 F. Soit par habitant : 4 085 F. L'annuité étant de 780 233 F, soit par habitant : 615 F.

Roger. Deroux
Adjoint aux Finances

COMMISSIONS

ENVIRONNEMENT

« Nettoyer c'est bien, ne pas polluer c'est mieux ! »

Semaine de l'environnement 12 - 18 avril 1993

Pollionnay se mobilise :

Programme de la semaine :

- **Mardi 13 avril** : ouverture de l'exposition sur les déchets (tous les jours de 10 h à 19 h).
- **Mercredi 14 avril** : sortie « chevreuils » : les chasseurs accompagnent les enfants des écoles en forêt.
- **Jeudi 15 avril** : visite de l'arbre du bicentenaire, remis en place récemment, par les enfants des écoles, à 11 h 30.
- **Vendredi 16 avril** : conférence FRAPNA, illustrée par diapositives : « La faune et la flore dans le Rhône ».
- **Samedi 17 avril** : journée d'action : nettoyage des zones choisies.
- 14 h 30 : clôture de la « Semaine de l'Environnement » par M. le Maire, en présence d'invités.
- Inauguration de la sculpture de Geneviève Dumont.
- Remise des prix du concours photo.
- **Dimanche 18 avril** : clôture de l'exposition.

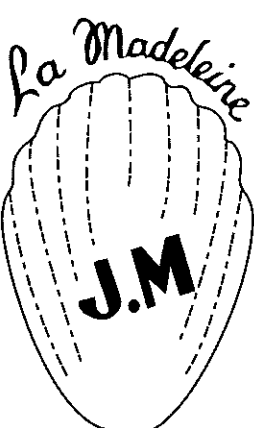
Les bénévoles, individuels ou membres d'association, qui voudraient bien participer à l'action du samedi 17 avril, se muniront de gants de travail, bottes, outils... prévoiront le pique-nique de midi qui sera pris en commun au stade ou dans la salle municipale, les boissons seront offertes par la commune.

Il serait souhaitable que les volontaires se fassent connaître en mairie (78 48 12 09), ou auprès de J. Bliem (78 48 11 72).

Rendez-vous samedi 17 dès 8 h, place des Platanes.

Pollionnay compte sur vous !

J. Bliem



Fournisseurs en collectivités
BISCUITERIE - VIENNOISERIE - PATISSERIE - SPECIALITES « PUR BEURRE »
Madeleines - Brioques - Croissants - Tartes

SOFAADIS S.A.
Anc. E^{ts} MAISONNEUVE

Chemin des Bruyères - 69280 SAINTE-CONSORCE - Tél. : 78 57 09 47

VENTE AUX PARTICULIERS

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

EN DIRECT DU SIVOM DES MONTS DU LYONNAIS

● Déchetterie intercommunale du SIVOM des Monts du Lyonnais

Jusqu'en 1993, les résidents des communes membres du SIVOM pouvaient, par un accord de bonnes relations, utiliser les services offerts par la déchetterie installée sur la commune de St-Genis-les-Ollières.

Le Conseil Général souhaite que chaque canton se dote de cet équipement devenu nécessaire, et offre des aides financières pour le réaliser.

Le SIVOM a donc monté un dossier administratif et technique, et acheté un terrain d'une surface de 6 000 m² à la zone artisanale de Vaugneray (route de Bordeaux) pour un prix de 450 000 francs TTC (partiellement subventionné).

L'appel d'offre restreint lancé pour la construction de la déchetterie a abouti à la sélection de la société Crouzet, pour un montant de 2 700 000 francs TTC.

Concernant l'exploitation, la société OSE (Collet) a été choisie suite à un appel d'offre, pour un montant annuel de 859 000 francs TTC.

L'ouverture de la déchetterie peut-être prévue pour le **15 mai 1993**.

Seuls les habitants des neuf communes suivantes : Brindas, Grézieu-la-Varenne - Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorce, Saint-Laurent-de-vaux, Thurins, Vaugneray et Yzeron sont autorisés à utiliser la déchetterie, l'accès étant gratuit.

Le personnel de la déchetterie sera donc amené à vérifier que cette condition de résidence est bien remplie.

● Les déchets suivants seront admis à la déchetterie :

- déchets encombrants ménagers (tous les déchets encombrants ou volumineux de ménage, tels que réfrigérateurs, cuisinières, meubles et literie usagés, papier, carton, plastique...)

- déchets verts (résidus divers tels que tonte de gazon, branches issues d'élagage...)

- déchets provenant d'une activité artisanale ou commerciale, non putrescibles. Ceux de ces déchets qui ne sont pas récupérables seront tarifés au prix de 50 francs HT par véhicule utilitaire léger ou remorque (un utilitaire et une remorque sont facturés séparément). Tous les déchets industriels dits « spéciaux » doivent être évacués et traités

dans les centres spécialisés sous la responsabilité de leur producteur

- déchets divers (verre, huiles usagées, batteries...).

● Ne seront pas admis à la déchetterie :

- les déchets toxiques,
- les déchets hospitaliers, médicaux,
- les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

● Les jours et heures d'ouvertures de la déchetterie seront les suivants :

- du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

- du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h entre le 1^{er} avril et le 30 septembre.

- le dimanche matin de 9 h à 12 h toute l'année.

● Collecte et traitement des ordures ménagères

En 1991, la dissolution du Syndicat des ordures ménagères de l'Ouest de Lyon, présidé par Monsieur Perret, Maire de Tassin-la-Demi-Lune, est annoncée à toutes les communes membres de ce syndicat.

Cette dissolution étant devenue effective en décembre 1992, les communes de notre secteur ont confié, par délibérations concordantes, les compétences de la collecte et du traitement des ordures ménagères au SIVOM des Monts du Lyonnais à partir du 1^{er} janvier 1993.

Celui-ci a donc passé un marché pour la collecte, suite à une procédure d'appel d'offre restreint, avec la société MOS. Ce marché prévoit le ramassage deux fois par semaine, comme en a décidé le Comité Syndical du SIVOM.

En ce qui concerne le traitement, une convention a été conclue avec la Courly qui utilisera pour le réaliser son usine d'incinération de Gerland.

FINANCEMENT

En 1992, le Syndicat des ordures ménagères de l'Ouest de Lyon demandait une participation de 100 francs par habitant et par an.

En 1993, le SIVOM doit régler :

- le contrat MOS pour la collecte, soit 2 500 000 F TTC par an,

- les frais d'incinération pour la Courly, soit 1 254 000 F par an.

Par conséquent, cette charge supplémentaire s'élève à 3 754 000 F, qui doivent être répartis sur les habitants des huit communes ayant souscrit à ce service : Brindas, Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Sainte-Consorce, Saint-Laurent-de-vaux, Thurins, Vaugneray et Yzeron.

La charge par habitant et par an s'élève donc à : 235,05 francs (3 754 000 F : 15 971) hors subventions.

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Dépenses

Fonctionnement	5 004 000 F
Acquisition du terrain	478 028 F
	5 482 028 F

Recettes

Remboursement des communes	2 982 028 F
Subvention du budget principal	2 500 000 F

Cette subvention se décompose comme suit :

- acquisition du terrain	478 028 F
- Répercussion sur la fiscalité du SIVOM	1 000 000 F
- Financement par les fonds propres du SIVOM	1 021 972 F

● Ouverture du centre nautique

Jusqu'à présent, le SIVOM disposait d'une piscine de type « Caneton » comptant 4 lignes d'eau (25 m x 10 m).

D'importants travaux d'extension ont permis de réaliser un véritable centre nautique doté d'équipements nouveaux dans un espace paysagé.

Les installations suivantes seront à la disposition des utilisateurs, à partir du samedi 24 avril inclus :

- Un bassin de natation supplémentaire de 5 lignes d'eau (25 m x 12,5 m) avec plots de départ.

- Un bassin de plongée de 5 mètres de profondeur, doté de deux plongeoires de 1 mètre et 3 mètres.

- Un toboggan aquatique de 30 mètres de longueur.

- Un coin détente avec vue sur l'évolution des plongeurs.

- Un buffet buvette et des zones de pique-nique avec barbecue.

- Une pataugeoire été/hiver, des espaces de jeux et de verdure pour les enfants et les familles.

- Un vestiaire surveillé.

Il est rappelé que l'ensemble du personnel est qualifié et mettra sa compétence au service des utilisateurs.

● Les activités

Le SIVOM propose des leçons particulières de natation de mi-octobre à mi-juin, pendant les heures d'ouverture au public.

Pour des activités plus spécifiques (plongeon, plongée sous-marine, natation synchronisée, natation sportive, bébés nageurs...) contacter les responsables des différents clubs locaux.

● Les horaires

Pour la première semaine d'ouverture, incluse dans les vacances de Pâques, le centre nautique sera ouvert :

- samedi 24 avril	de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- dimanche 25 avril	de 9 h à 13 h
- lundi 26 avril	de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

- mardi 27 avril	de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- mercredi 28 avril	de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- jeudi 29 avril	de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- vendredi 30 avril	de 9 h à 12 h et de 14 h à 22 h (arrêt des caisses à 21 h)

- samedi 1 ^{er} mai	Fermeture
- dimanche 2 mai	de 9 h à 13 h

Du 3 mai au 13 juin inclus et compte tenu de la fin des travaux d'aménagement des futurs vestiaires, les horaires seront les suivants :

- lundi	de 16 h 30 à 18 h 30
- mardi	fermé au public
- mercredi	de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- jeudi	de 16 h 30 à 18 h
- vendredi	de 16 h 30 à 22 h (arrêt des caisses à 21 h)
- samedi	de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- dimanche	de 9 h à 13 h

A partir du 14 juin, les horaires d'été entrent en application : tous les jours de 10 h à 19 h y compris dimanches et jours fériés.

● Tarifs :

Entrée individuelle

- Adultes :	18 F
- Enfants (de 4 à 14 ans) :	12 F

Carnets de 10 entrées

- Adultes non résidents :	160 F
- Adultes résidents :	120 F
- Enfants non résidents :	110 F
- Enfants résidents :	90 F

La billetterie devant être partiellement automatisée (cartes magnétiques), il est possible qu'à terme, les modalités de gestion des entrées soient modifiées.

Les tickets actuels seront acceptés jusqu'à épuisement.

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE ET TRAVAUX PUBLICS

Toitures « Anciennes »

Bouchard - Bazin

« La Poizatère » - 69290 POLLIONNAY

Tél. : (Bouchard) 78 48 13 50
Tél. : (Bazin) 78 45 84 48

REFLETS DE LA VIE LOCALE

ETAT CIVIL

NAISSANCES

JASSERAND Angèle 01.02.93
PLAUCHU Claire 15.02.93
MARTOGLIO Sarah 18.03.93

DECES

TACHON Isabelle 25.01.93
DELORMAS Marguerite 04.02.93
THOMAS Jean-Pierre 21.03.93
- 7 décès aux Aurélias
- 3 décès à la Maison de Retraite Jean Villard

AVIS DE LA MAIRIE

● **Recensement militaire.** Les jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 1976, doivent se faire recenser en mairie au mois d'avril 1993. Apporter carte d'identité et livret de famille des parents.



CARROSSERIE

VENTE NEUF ET OCCASION

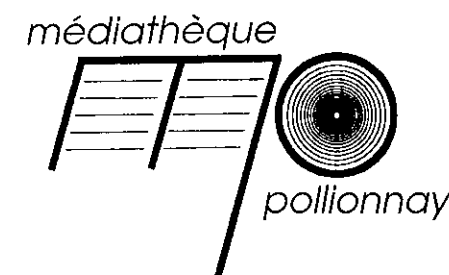
GARAGE CHAPOLARD

Agent PEUGEOT-TALBOT

6, Route des Pierres-Blanches
69290 GREZIEU LA VARENNE

78 57 02 09

REFLETS DE LA VIE LOCALE



QUELQUES CHIFFRES

	1989	1990	1991	1992
Surface disponible	25 m ²	25 m ²	100 m ²	100 m ²
Inscrits	165	189	212	251
Documents prêtés	4720	5664	7084	10539
Budget municipal	6500	7000	9500	13000
Permanences hebdomadaires	6h30	7h	8h30	8h30

DOCUMENTS DISPONIBLES A LA MÉDIATHEQUE

Bibliothèque	Discothèque	Vidéothèque
2 500 MMP	70 MMP	4 MMP
1 500 BDP	200 BDP	75 BDP

MMP : Médiathèque municipale de Pollionnay
BDP : Bibliothèque départemental de prêt

L'assemblée des lecteurs a eu lieu le 29 janvier 1993.

Comme le montre le tableau, le bilan est très positif.

Les inscriptions à la médiathèque sont encore cette année de 25 francs, gratuit pour les moins de 14 ans, et 50 francs supplémentaires pour la vidéo.

Le 12 février, avec l'appui du Comité des Fêtes, nous avons applaudi « les Contes en douce et en musique » de Guy Prunier et J.-C. Treille. Nous étions bien 200 petits et grands à nous en laisser conter.

Du 3 au 25 avril, la médiathèque exposera « La Nature en Rhône-Alpes », un panorama de tous les milieux naturels existants en Rhône-Alpes, avec la faune et la flore qui y vivent. (Réalisation FRAPNA).

R. Beaumont
S. Battesti

LE SOU DES ECOLES

Les familles des élèves de l'école de Pollionnay avaient rendez-vous avec la chance ce samedi 20 mars. Notre loto leur a permis d'emporter plus de 25 lots attribués au cours de cette soirée très amicale et détendue.

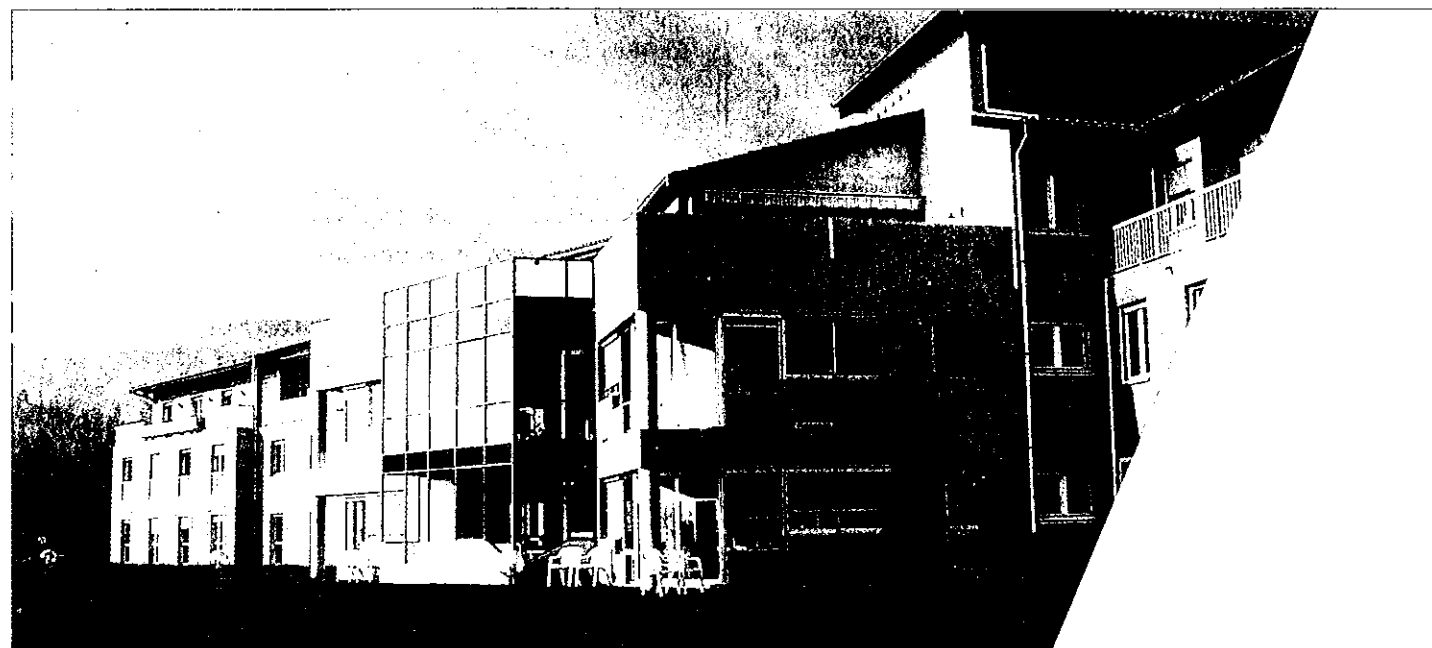
Six séries de jeu successives ont permis d'offrir à de nombreux gagnants des articles d'outillage, de loisirs, d'électroménager et de nombreux jouets pour les enfants.

Enfin, le gros lot de la soirée, un sèche-linge, a été gagné par la famille Vantorhoudt, qui, n'en doutons pas, en fera très bon usage !

L'équipe du Sou des Ecoles constate avec grand plaisir que les familles des élèves assistent massivement à toutes les manifestations organisées au cours de l'année scolaire. Nous avons à cœur de poursuivre notre tâche de soutien aux enseignants, et la participation de tous nous est indispensable.

Merci à tous, et à bientôt pour la fête de fin d'année le 27 juin.

La président
A.-M. Sivignon



Etablissements médicalisés pour personnes séniles et désorientées

Les **Aurélias Pollionnay**

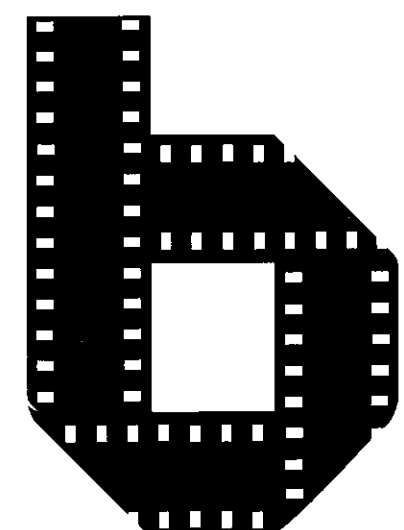
69290 Pollionnay par Craponne
Tél. : 78 48 15 33

LE PERSONNEL MEDICAL

Neuropsychiatre, gériatre, généraliste, chefs de groupe, infirmières, aides-soignantes spécialisées (de jour et de nuit) sont attachés à l'établissement avec « astreinte » 7 jours sur 7.

jean-louis bessenay

photographe



KODAK Express
Développement en 1 heure
ou 24 heures

78 57 04 89

103-105, av. édouard millaud 69290 craponne

REFLETS DE LA VIE LOCALE

ASSOCIATION DES FAMILLES

Lors de l'assemblée générale du 5 février 1993, l'Association des familles s'est enrichie de nouveaux membres. Dix-huit familles sont représentées au conseil d'administration. Cette nouvelle équipe pleine d'entrain vous invite à la rejoindre lors des différentes manifestations organisées par l'association tout au long de l'année.

A l'heure où paraîtra le bulletin municipal, notre repas spectacle du 4 avril 1993 aura permis, nous l'espérons, à de nombreuses familles de passer une journée de détente et de bonne humeur. Merci à toutes les bonnes volontés qui ont contribué à la bonne réalisation de cette fête.

De nouvelles personnes sont venues rejoindre les cours de gymnastique. Vous avez peut-être de nouveaux voisins qui seraient intéressés. Pour tout renseignement, contactez-nous au 78 48 10 32. Les cours sont dynamiques, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Courant juin, les écoreuils de 3 à 14 ans, nous ferons découvrir leurs progrès au cours d'un samedi récréatif. Venez encourager nos gymnastes.

● DIMANCHE 6 JUIN : FETES DES MERES

Cette année une maman de notre commune sera décorée. Nous lui remettrons la médaille de la famille. A cette occasion, nous invitons toutes les mamans, jeunes et moins jeunes, avec leur famille. Cette manifestation devrait permettre aux anciennes familles de faire connaissance avec les nouveaux venus à Pollionnay.

N'oublions pas que la famille est au centre de la société. Notre association essaie d'œuvrer dans ce sens. Nous sommes là aussi pour les familles en difficultés. En cette période de chômage et de malaise, nous essayons d'apporter notre aide de différentes façons. Si des personnes sont

en difficulté, l'association des familles est là pour rendre certains services. N'hésitez pas (tél. : 78 48 14 48 ou 78 48 10 32).



ANCIENS COMBATTANTS de Pollionnay - Marcy-l'Etoile Sainte-Consorte

ELECTION DU BUREAU

Suite à l'assemblée générale du 16 janvier 1993, les membres élus au conseil d'administration, se sont réunis le 29 janvier afin de renouveler le bureau ainsi composé :

- *Président* : Roger Deroux
- *Vice-présidents* : Gabriel Jeunet - Hervé de Rouville
- *Secrétaire* : Etienne Brochet
- *Secrétaire adjoint* : André Barou
- *Trésorier* : Roger Deroux
- *Trésorier adjoint* : Maurice Leynaud
- *Membres du conseil d'administration* : A. Barou - Pedro Bernal - Ch. Bonnet - E. Brochet - R. Deroux - P. Dugenet - P. Eono - G. Jeunet - M. Leynaud - Ch. Robert - J. Rollin.

Au cours de cette réunion, afin de participer au « devoir de mémoire », il a été décidé de doter les médiathèques et bibliothèques de Pollionnay, Sainte-Consorte, Marcy-l'Etoile d'un livre différent, portant sur la guerre 39/45 sous ses différents aspects.

SOCIAL - ANCIENS D'A.F.N.

Fonds de solidarité Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

L'article 118 de la loi des finances 1993, modifie et élargit les conditions d'attribution du fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'AFN chômeurs de longue durée (+ d'un an).

- Plafond de ressources porté à 4 000 F
- Non prise en compte dans le calcul de l'allocation différentielle des revenus de la conjointe.
- Abaissement à 56 ans de l'âge du bénéficiaire.
- Maintien du complément après l'âge de 60 ans quand l'AC ne peut prétendre à entrer en jouissance immédiate de sa pension de retraite, du fait d'un nombre d'annuités insuffisant.

REFLETS DE LA VIE LOCALE

CARTE DU COMBATTANT

La loi n° 93-7 du 4 janvier 1993 (JO du 5), relative aux conditions d'attribution de la carte du combattant, a abaissé à 5 le nombre d'actions de feu ou de combat nécessaires (au lieu de 6 actions de combat antérieurement) pour pouvoir prétendre à la carte du combattant au titre des opérations menées en Afrique du Nord. Le nombre des ayants droit pourra ainsi être étendu, d'autant plus que des études complémentaires ont été menées sur la composition, la localisation et la durée de l'engagement des unités combattantes en AFN.

En revanche, le bénéfice de la « campagne double » qui permet, dans le calcul de la retraite, de compter pour deux fois sa durée le temps passé en Afrique du Nord, reste accordé aux seuls fonctionnaires et assimilés (militaires de carrière). Il n'est toujours pas étendu aux autres anciens combattants (engagés volontaires et appelés du contingent).

RETRAITE MUTUALISTE

La carte du combattant permet également à ses titulaires de se constituer, sans condition d'âge, de ressources ou d'état de santé, une retraite mutualiste par capitalisation, indépendante de l'activité salariée et assortie de plusieurs avantages :

- les versements sont déductibles des revenus imposables, dans la limite d'une cotisation correspondant au plafond de la rente majorée par l'Etat (6 200 F en 1992) ; au-dessus de ce plafond, les versements donnent droit à une réduction d'impôt dans les mêmes conditions que l'assurance vie ;
- l'Etat majore cette retraite de 25 % pour les contrats souscrits avant le 31 décembre 1992 et de 12,5 % pour les retraites souscrites après cette date ;
- la rente servie est exonérée d'impôt (dans la limite du plafond indiqué ci-dessus).

Dernière minute. Deux nouvelles mesures en faveur des 4 millions d'anciens combattants sont annoncées :

- le plafond de la rente majorée par l'Etat est porté de 6 200 F à 6 400 F (y compris la majoration légale de rente viagère à compter du 1^{er} janvier 1993) ;
- le bénéfice de la majoration de la rente à 25 % est prorogé pour les retraites souscrites jusqu'au 31 décembre 1994.

*Communiqué du Ministère du budget
du 24 février 1993*

A VOS CALENDRIERS... DATES A RETENIR

Samedi 8 mai : commémoration du 48^e anniversaire de la victoire. Délégations Sainte-Consorte, Marcy, Pollionnay. Repas traditionnel anciens combattants et sympathisants.

Vendredi 18 juin : cérémonie au monument aux morts cantonal de Vaugneray.

Dimanche 20 juin : commémoration du cinquantenaire de la mort de Jean Moulin (né le 20 juin 1899, décédé présumé le 8 juillet 1943).

Samedi 18 septembre : voyage annuel en Brionnais.

Jeudi 11 novembre : commémoration de l'Armistice 1918.

Samedi 20 novembre : 12 h, après-midi choucroute.

R. Deroux

ASC POLLIONNAY FOOTBALL

ATTENTION : la manifestation sportive organisée par la section football est déplacée au week-end de Pentecôte les 28 et 30 mai au lieu des 21 et 23 mai.

Rappel :

- **Vendredi 28 mai** : concours de pétanque
- **Dimanche 30 mai** : tournoi de foot seniors et débutants
- **Lundi 31 mai** : repos pour tout le monde.

Amis sportifs nous comptons sur votre présence.

AVIS DE RECHERCHE

L'ASC Pollionnay recherche tous ceux qui ont porté les couleurs du club afin d'organiser une rencontre amicale avec l'équipe actuelle.

Le ballon vous démange, alors ne restez pas dans l'ombre et contactez dès maintenant : Pascal Bouchard 78 48 10 72, M^{me} Beaupellet 78 487 12 48.

La rencontre aura lieu le 19 juin 1993 à 15 heures au stade. Ensuite nous nous retrouverons devant un apéritif dînatoire.

A bientôt

TOUT LE LINGE DE MAISON

Hôtels - Usines
Restaurants - Cliniques

TRAVAIL SOIGNE

LIVRAISON RAPIDE
par tournées régulières
fréquentes

BLANCHISSERIE

DOCUMENTATION
OU RENSEIGNEMENTS
PAR TELEPHONE

SARL MORETTON

69290 POLLIONNAY - Tél. : 78 48 13 03

TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél. : 78 59 22 64

REFLETS DE LA VIE LOCALE

MAISON DE LA RENCONTRE

QUE SE PASSE-T-IL À LA MAISON DE LA RENCONTRE ?

Suite à son assemblée générale du 6 décembre 1992, la Maison de la Rencontre a reformé son équipe animatrice : J. Paul Marignier à la présidence, Mireille Janin-Thivos et Arlette Marignier sont responsables des finances, Andrée Roux et Josette Chavand assurent le secrétariat, l'équipe chargée du pré-inventaire reste inchangée : J. Chavand, A. et M. Roux. Mireille Doin, Jeannine Deroux, Charlotte Hardaloupas et Franceline Burgel apportent leurs compétences quant aux décisions à prendre par l'ensemble du groupe.

Dans l'esprit de la Maison de la Rencontre, tous les membres de l'équipe animatrice partagent les responsabilités comme le travail occasionnés par les diverses activités.

SOIREE DIAPOS

Le vendredi 12 mars, nous nous retrouvons très nombreux (123 entrées) à la soirée « Regard sur le Brésil » présentée par Josette Marignier.

Nous découvrons ce grand pays de l'Amérique du Sud ; sa superficie : 8 511 965 km² est de plus de quinze fois celle de la France.

Sur des diapositives très colorées, nous survolons Rio de Janeiro, Sao Paulo, Brasília la capitale, Recife, Manaus, Bahia, la forêt amazonienne, etc...

Sa langue est le portugais, sa monnaie le cruzado.

La soirée s'achève par la dégustation d'un cocktail aux sons d'une musique que nous interprètent des musiciens brésiliens.

SORTIE « REVOIR OU DECOUVRIR »

Le dimanche 13 juin, dans le cadre de ses sorties culturelles, la Maison de la Rencontre vous invite à visiter le site archéologique gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal et la vieille ville de Vienne.

Des affiches donneront le programme et les horaires en temps voulu.

DIMANCHES-CAFE

Les dimanches-café continuent de se tenir le 1^{er} et le 3^e dimanche de chaque mois, de 10 à 12 h.

Exceptionnellement, les dimanches-café des 18 avril, 6 juin et 20 juin sont supprimés en raison des vins d'honneur offerts ces jours-là, respectivement par les classes en 3, la kermesse paroissiale et la Maison de Retraite Jean Villard.

La Maison de la Rencontre vous accueillera le 2 mai, le 16 mai, le 4 juillet, le 8 juillet en toute amitié.

L'équipe de la Maison de la Rencontre

LES CLASSES EN « 3 »

Dans le calendrier des festivités 1993 paru dans le bulletin d'informations municipales de Pollionnay, une erreur est apparue.

Pour notre banquet et la passation des pouvoirs aux « 4 » la date à retenir est celle du **dimanche 18 avril** et non celle du 25 avril.

Un programme précis de cette journée sera distribué à tous conscrits et conscrites des 3 inscrits sur la liste électorale de la commune.

Il est possible que quelques personnes soient oubliées notamment ceux ne figurant pas sur cette liste.

Ne vous fâchez pas, vous êtes nés dans une année se terminant en trois, vous désirez participer à cette journée, prenez contact avec :

- M. Picotin Jean-François 78 48 14 48 ;
- M. Monnier William 78 48 12 65 ;
- M. Faure Jean-Marc 78 48 16 31, **avant le 9 avril.**

Par avance merci.

Les Trois

REFLETS DE LA VIE LOCALE

LES CLASSES EN « 4 »

Les classes en « 4 » se sont réunies et ont formé leur nouveau bureau. Il se constitue comme suit :

- *Présidente* : M^{me} Christine Roux
- *Vice-présidents* : M. Raphaël Poccachard, M. Paul Rivoire, M. Alain Bouchard.
- *Trésorière* : M^{me} Agnès Poccachard
- *Trésorier adjoint* : M. Philippe Mure
- *Trésorière adjointe* : M^{me} Ghislaine Faure
- *Secrétaire* : M^{lle} Sandrine Paquereau
- *Secrétaires adjointes* : M^{lle} Hélène Delorme, M^{lle} Estelle Dumortier.

Ainsi que de nombreux membres.

Dès à présent, nous comptons sur votre enthousiasme, pour les différentes manifestations.

Le premier rendez-vous est fixé le **18 avril 1993** afin de balayer les classes en 3.

A l'occasion de la traditionnelle fête du 1^{er} mai, nous comptons sur votre bon accueil lors de notre passage, dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai. De joyeuses chansons récompenseront votre générosité.

Le bureau et « 4 toujours ! »



S.A.R.L. BEAUPELLET
ARTISAN DIPLOMÉ
« La Rapaudière »
69290 POLLIONNAY
Tél. : 78 48 12 48

Chauffage - Sanitaire - Zinguerie - Dépannages
entretien chaufferie et ramonage cheminées

A.P.R.A.C.

ASSOCIATION DE PROMOTION
RURALE D'ART ET DE CULTURE

CIRCUIT DES EGLISES ROMANES DES COTEAUX DU LYONNAIS

Pour la 3^e année consécutive, ce circuit permettra de revoir ou de découvrir ces petites églises ou chapelles d'origine romane, richesses de notre patrimoine et témoignage de foi.

Ainsi de Pâques à la Toussaint, le 1^{er} dimanche de chaque mois, de 15 h à 17 h, les églises et chapelles de Larny (-Pollionnay), Châteauneuf (Yzeron), Rochefort (Saint-Martin-en-haut), Messimy, Saint-Vincent (Saint-Laurent-d'Agnay), Taluyers, Montagny et Saint-Martin-de-Cornas seront ouvertes au public. Premier jour du circuit : **2 mai 1993.**

Par ailleurs, après le succès du premier festival « Autour des églises romanes » de mai 1992, l'A.P.R.A.C., les associations locales et les comités de bénévoles ont décidé de poursuivre une animation culturelle du circuit du 8 au 31 mai sous le titre : « Balades en mai autour des églises romanes ».

Cette animation a pour but de promouvoir les richesses culturelles et artistiques de la région, en collaboration avec les associations locales, les habitants, les communes et les partenaires locaux.

Au cœur de cette animation :

- **du 8 au 30 mai** : Expositions de vitraux contemporains de deux artistes verriers de la région : Françoise Gormand Duval de Sainte-Consorce et Jean-Jacques Fanjat du Vieux Lyon, dans les chapelles de Larny, Saint-Vincent et Saint-Martin-de-Cornas. Ouverture de ces expositions les samedis et dimanches de 15 h à 19 h.

- **le 1^{er} mai à 20 h 30** : concert à l'église de Taluyers, par le trio des musiciens de la Guinandière (violin, violoncelle et piano). Au programme : Schumann, Beethoven et Hindemith.

- **7 mai à 20 h 30** : concert choral avec la Cantoria (région de Mornant) et la chorale de Montagny, dans l'église du vieux Montagny.

- **8 mai à 15 h** : conte à Yzeron (salle d'animation rurale), en collaboration avec la bibliothèque municipale.

- **12 mai à 17 h 30** : conte à Saint-Laurent-d'Agnay (club des barres) en collaboration avec la bibliothèque municipale.

- **15 mai à 21 h** : les Chœurs du Conservatoire de Givors à l'église de Rochefort.

L.M. MAÇONNERIE

Tél. : 78 48 13 30

Lucien MARIGNIER

Les Mandrières - 69290 POLLIONNAY

REFLETS DE LA VIE LOCALE

- 31 mai à 16 h : fête au village animée par les musiques et danses traditionnelles de l'A.R.E.P. à Saint-Martin-de-Cornas.

Toutes les chapelles du circuit seront ouvertes au public tous les dimanches de mai. Un accueil y sera assuré de 15 h à 17 h.

La Cour du Roy

Restaurant gastronomique :

*Sa vue panoramique
Son jardin à la française
Son ruisseau à truites
et bien d'autres surprises*



Mariages - Banquets - Repas d'affaires - Séminaires

69290 POLLIONNAY Tél. : 78 48 15 73

Fermeture hebdomadaire le mardi et le dimanche soir

INVITATION

Le vernissage de l'exposition
de vitraux contemporains
de Françoise Gormand Duval
aura lieu à Larny

le dimanche 9 mai

à 17 heures.

A cette occasion,
la municipalité de Pollionnay,
aura le plaisir d'offrir le verre de l'amitié
aux artistes et aux visiteurs.

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

SI LARNY NOUS ETAIT CONTE

Le 17 janvier dernier, sur communication de Monsieur le Maire, et en compagnie de M^{lle} Pocachard, j'avais le plaisir d'accueillir à Larny, la section départementale de la Fédération nationale des radiesthésistes et magnétiseurs, venue pour une visite approfondie des lieux.

Des radiesthésistes sur un site roman ! Quelle aubaine ! le peu que je savais sur ce sujet attisait ma curiosité.

Après avoir pris connaissance de l'histoire (si modeste, par manque de documents) du territoire de Larny et de l'architecture de la chapelle, le groupe, comptant environ 25 personnes, s'égaillait dans le sanctuaire et ses alentours.

C'est alors que débutait un véritable ballet de baguettes et de pendules en tous genres. Radiesthésistes, sourciers, magnétiseurs, chevronnés et débutants, tous arpentaient les lieux, comparant leurs sensations, leurs découvertes.

Devant ce spectacle des forces naturelles qui m'étaient révélées, j'étais saisie d'un sentiment étrange où se mêlaient l'incrédulité, la folie et l'émerveillement.

Sous mes yeux, l'orientation précise, le point de jonction des ondes magnétiques, leur intensité : positive ou négative, le passage des filons d'eau, l'existence d'une galerie souterraine, etc... (+). Tout était démontré et mesuré... à la baguette, s'entend.

Ainsi un souterrain traverserait le site, d'ouest en est, passant sous le clocher, se poursuivrait sous la route ?

Qu'y aurait-il d'extraordinaire à cela ? Avec le droit d'asile les populations, poursuivies par les pillards ou les envahisseurs, se réfugiaient dans les églises. Le souterrain leur permettait alors de s'évaporer dans la nature et d'échapper ainsi à leurs poursuivants.

Une pierre rectangulaire, moulurée, entreposée dans la sacristie et que nous supposons être une ancienne pierre d'autel, attirait toute l'attention. Elle se trouve être particulièrement chargée d'ondes négatives.

« ... une pierre d'autel ? Sûrement pas, j'y vois des enfants morts, peut-être pire... ».

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

Imaginez mon trouble.

La conclusion du groupe ? « Il s'agit bien là d'un lieu de culte construit avec toute la connaissance des forces telluriques et cosmiques et leurs influences sur les êtres ».

« Un temple, une église étaient toujours bâtis, à proximité d'une source, sur un site au magnétisme positif. Le célébrant officiant à l'endroit précis où se rejoignent les courants magnétiques et où la positivité est la plus forte. Il recevait à la fois l'énergie émise par le sol et les forces cosmiques concentrées sur lui par la forme de la voûte... ».

« Le déplacement de l'autel, et par là même, de la position du prêtre lors des offices, imposé par Vatican II n'a pas tenu compte, par ignorance, de ces phénomènes naturels. N'étant plus placé sur ce point précis où il se rechargeait, le prêtre ne peut plus renvoyer cette force vers ses fidèles... ceci peut même jouer sur le plan de la foi... ».

Que vous soyez par nature sceptique ou crédule, des paroles et des démonstrations comme celles-ci ne vous laisseraient-elles pas perplexe ?

Pour ma part, ces trois grandes heures passées dans cette atmosphère d'irrationalité ont renforcé mes convictions : Larny est un lieu de prière très ancien, qui fût préroman et peut-être même celte avant d'être chrétien. Mais cette conviction n'engage que moi et seules des fouilles archéologiques pourraient la confirmer ou l'infirmer.

Là, depuis des millénaires, de génération en génération, les hommes ont exprimé leur foi, ont prié leur Dieu.

Rien que pour cela, ce lieu mérite notre vénération.

Cette rencontre m'a aussi rappelé ce que je savais déjà : les bâtisseurs de l'époque romane, comme avant eux les Celtes, les Grecs, les Egyptiens et autres, mettaient tout en œuvre, situation, architecture, pour que les pratiquants soient solides dans leur foi et dans leur vie. Là où les fidèles se réunissaient pour prier, où ils recevaient l'enseignement, il se « régénéraient », ils se rechargeaient d'une énergie vitale décuplée par un symbolisme agissant.

Leurs prières et leurs louanges au Créateur n'en devaient qu'être plus ardentes.

En perdant cette connaissance que possédaient nos ancêtres, nous nous sommes privés d'une source essentielle. Pour retrouver nos forces vives, ne nous faudrait-il pas tout réapprendre ?

Josette Chavand

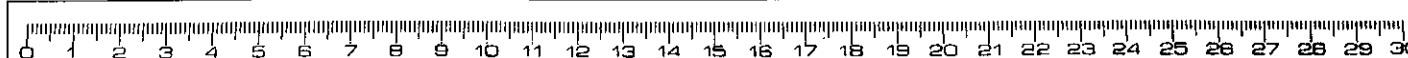
en italique : nous citons les visiteurs

(+) c'est ce même groupe qui a permis de repérer les galeries de la Mine de Jacques Cœur à Saint-Pierre-la-Palud.

CABINET D'ARCHITECTURE SERIZIAT E.U.R.L.

- Bâtiments pour collectivités locales
- Logements collectifs (location ou accession)
- Bureaux, Commerces, Industries et Santé

565, chemin de la Bruyère 69760 LIMONEST Tél. : 78 35 24 15



Matériels pour l'ennoblissement textile
protection de surface
stockage et manutention
industrie du papier

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)

Tél. : 78 48 11 44 - Fax : 78 48 11 45

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

FISCALITE

IMPOT SUR LE REVENU DE 1992

Les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont relevées de 2,80 %

● Décote

La décote s'applique à tous les contribuables dont l'impôt est inférieur (au lieu de 4 970 F en 1991) à **5 110 F**

● Valeurs indexées sur le barème

- la franchise d'impôt sur le revenu (limite de non recouvrement) passe de 440 F à **460 F**.

- Abattement en faveur des personnes âgées : les contribuables âgés de plus de 65 ans au 31/12/92 ou invalides peuvent déduire de leur revenu net global une somme égale à :

• **9 120 F** (au lieu de 8 860 F en 1991) si leur revenu global n'excède pas **56 400 F** (au lieu de 54 800 F en 1991).

• **4 560 F** (au lieu de 4 430 F en 1991) si leur revenu global est compris entre **56 400 F** et **91 200 F** (54 800 F et 88 600 F en 1991).

Dans le cas de personnes mariées soumises à une imposition commune, la déduction est doublée si les époux répondent aux conditions d'âge ou d'invalidité ci-dessus.

● Exonération des contribuables de situation modeste

- Les personnes âgées de plus de 65 ans sont exonérées d'impôt dès lors que leurs revenus n'excèdent pas **45 400 F** (44 100 F pour les revenus 1991).

- Les personnes âgées de moins de 65 ans bénéficient de cette exonération dès lors que leurs ressources sont inférieures à **41 700 F** (40 500 F pour les revenus 1991).

● Plafond de l'abattement de 10 % sur les pensions et retraites

Ce plafond, indexé sur la limite de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu, ne peut excéder **30 200 F** (29 300 F l'an dernier) sans être inférieur (au lieu de 1 800 F en 1992) à **1 860 F**.

● Acomptes provisionnels

Sont tenus d'acquitter en 1993 deux acomptes provisionnels, les contribuables qui ont été imposés en 1992 pour une somme au moins égale (au lieu de 1 650 F l'an dernier) à **1 700 F**.

REDUCTIONS D'IMPOTS

● Dépenses d'hébergement de personnes âgées

Les contribuables mariés qui ont dû engager des dépenses nécessitées par l'hébergement dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale d'un des conjoints âgés de 70 ans peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 25 % (dans la limite de 13 000 F par an) soit **3 250 F**.

En cas de décès de l'un des conjoints, le conjoint survivant peut continuer à bénéficier de la réduction d'impôt pour la période allant de la date du décès jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ainsi que pour l'année suivante.

A compter du 1^{er} janvier 1993, la réduction d'impôt est étendue aux personnes seules (célibataires, divorcées, veuves) ainsi qu'aux dépenses d'hébergement des deux conjoints d'un couple marié soumis à imposition commune pour leur séjour dans ces établissements spécialisés. Les deux conjoints devront être tous les deux âgés de plus de 70 ans au 31/12/93. Toutefois, le plafond de dépenses n'ayant pas été majoré pour les couples mariés, la réduction d'impôt maximum reste limitée à 3 250 F.

Enfin, toujours à compter des revenus de l'année 1993, la réduction d'impôt s'imputera **après** application de la décote et non plus avant déduction de celle-ci.

● Emploi d'un salarié à domicile

La réduction d'impôt est accordée uniquement aux personnes fiscalement domiciliées en France sans aucune condition d'âge, d'état de santé, de niveau de revenu.

Elle est égale à 50 % de la base définie dans la limite annuelle de **25 000 F**.

La réduction s'applique à compter de l'imposition des revenus 1992.

IMPOTS LOCAUX

● Taxe d'habitation : abaissement du seuil de plafonnement

Actuellement les redevables peuvent être dégrévés d'office de la taxe afférente à leur habitation principale pour la fraction qui excède 3,70 % de leur revenu.

Pour la taxe d'habitation due au titre des années 1993 et suivantes, ce pourcentage est ramené à 3,40 %.

Ce dégrèvement d'office est réservé aux personnes dont l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année précédente n'excède pas une certaine limite revalorisée tous les ans :

- **15 944 F** pour la taxe d'habitation 1992,

- **16 390 F** pour celle de 1993.

Il ne peut être supérieur à 50 % de la fraction de la taxe d'habitation qui dépasse une limite revalorisée également tous les ans (1 563 F pour la taxe d'habitation 1993).

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

1993... ANNEE EUROPEENNE DES PERSONNES AGEES

1993 a été déclarée par le Conseil des ministres des douze pays de la communauté « Année Européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations », ce dont je me félicite. En effet, grâce aux progrès de la médecine et de la protection sociale et à l'amélioration des modes de vie, chacun d'entre nous peut espérer vivre plus longtemps.

Aujourd'hui, de plus en plus, nos concitoyens abordent leur retraite « en forme », riches de possibilités d'épanouissement, prêts à se rendre utiles et soucieux de participer à la vie sociale et économique de leur pays. Ils aspirent à demeurer actifs et créatifs, ouverts à leurs

proches et à la société comme en témoigne l'intérêt qu'ils viennent de manifester à l'Europe.

Mémoires vivantes de l'histoire, détenteurs d'expériences et de savoir faire, les personnes âgées s'investissent dans de nombreux clubs, associations ou services bénévoles comme, par exemple, le soutien scolaire, l'aide aux jeunes entreprises... Ce sont ces inestimables trésors de bonne volonté, de chaleur et de solidarité que nous apprécions.

Si nous savons éviter l'exclusion et relever le défi lié au vieillissement et à la perte d'autonomie qu'il entraîne parfois, nos aînés sont et seront encore plus à l'avenir une richesse et une chance pour chacun de nos pays.

Je compte sur vous, élus, responsables administratifs, présidents d'associations, pour que cette année 1993 soit en France, une année riche d'échanges, de témoignages et d'initiatives.

Laurent Cathala
Secrétaire d'Etat à la famille
aux personnes âgées et aux rapatriés

Danielle et Alain Dader
Boulangerie - Viennoiserie
Epicerie

Pains Spéciaux

Pâtisseries pour toutes cérémonies, fêtes, mariages, etc...

69290 Pollionnay
Tél. : 78 48 11 41

électricité générale - chauffage électrique

INSTALLATIONS
ISOLATION
VENTILATION

Marcel CHANTRE

12, rue du Dronaud
69670 VAUGNERAY

Tél. : 78 45 81 20

Jacques Poix Communications

IMPRIMERIE - PAPETERIE - PHOTOCOPIES noir/blanc - COULEUR
TIRAGE DE PLANS - Publication Assistée par Ordinateur

**CREE
COPIE
IMPRIME**

CRAPONNE

68, avenue Edouard Millaud

78 44 87 66

Fax 78 44 62 35

TASSIN

50, avenue Victor Hugo

78 34 89 18

Fax 78 34 88 91

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

GENERAL MAC ARTHUR

« La jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur l'amour du confort. »

On devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. Les années rident la peau, renoncer à son idéal ride l'âme. Les préoccupations, les doutes, les craintes et les désespoirs sont les ennemis qui lentement, nous font pencher vers la terre et devenir poussière avant la mort. Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande comme l'enfant insatiable : « et après ? ».

Il défie les événements et trouve la joie aux yeux de la vie.

Vous êtes aussi jeune que votre foi. Aussi vieux que votre doute. Aussi jeune que votre confiance en vous-même ; aussi jeune que votre espoir. Aussi vieux que votre abattement.

Vous resterez jeune tant que vous serez réceptif. Réceptif à tout ce qui est beau, bon et grand. Réceptif aux messages de la nature, de l'homme et de l'infini.

Si un jour, votre cœur allait être mordu par le pessimisme ou rongé par le cynisme, alors ! puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard. »

« **Naître et Vivre** » association de parents ayant perdu un enfant de mort subite du nourrisson, a pour buts :

Soutien et accueil des familles : notre local, situé à Lyon 7^e, 12 bis rue J.-M. Chavant, est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 17 h et une permanence téléphonique au 78 72 08 97 est assurée les lundi et jeudi de 17 h à 20 h.

Information auprès des personnels de santé et grand public : Il est organisé mensuellement des réunions à thème (deuil, réaction du père, grossesse suivante...). Nous sommes également à la disposition de tout organisme médical ou autre, pour organiser et assurer des séances d'informations, avec support vidéo, et intervenants (professionnels et parents).

Organisation de manifestation pour aider la recherche : Nous sommes ouverts à toutes propositions nous permettant, grâce à vos idées et à votre bénévolat, d'organiser des lotos, concerts, spectacles... afin d'accentuer nos manifestations culturelles au profit de la recherche sur la mort subite du nourrisson. L'aide financière peut aussi se concrétiser par votre adhésion ou vos dons, même substantiels, à l'association « Naître et Vivre », qui les reversera aux laboratoires de recherche (dons déductibles des impôts).

Malgré le drame que représente la mort d'un enfant, les parents et bénévoles, membres de notre association agissent avec dynamisme afin de faire sortir de l'ombre ce problème de mort subite du nourrisson qui touche cinq enfants par jour en France.

Nous vous remercions de nous avoir lu, et vous attendons pour faire naître et vivre notre association.

« **Naître et Vivre** », 12 bis, rue J.-M. Chavant, 69007 LYON (dans les locaux de l'UDAF).

Le prochain bulletin paraissant début juillet 1993, les articles sont à faire parvenir en Mairie avant le 19 juin 1993.

Merci

Merci de votre confiance aux annonceurs qui nous permettent la parution du Bulletin Municipal.

Haute Coiffure Mixte

Rénato
Styliste



Craponne - 66, Edouard-Millaud

Dames : 78 57 33 60 - Messieurs : 78 57 32 29

Voyages GILBERT
Havas Diffusion

15, rue de la Charité - 69002 LYON - Tél. : 78 34 78 09
186, cours Emile Zola - VILLEURBANNE - Tél. : 78 84 56 72

LOCATION DE CARS 8 à 80 places
Cars : toilettes - vidéo - air conditionné

Séjours - Circuits - Avions
Billets avions - SNCF

Programmes spéciaux pour groupes

YAMAHA
LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
motos et accessoires

3 et 5, avenue Jean Jaurès - tél. : 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin - tél. : 78 69 08 62

**AUTO-ECOLE DE
CHARBONNIERES**

Gérard CORNU

4, avenue de la Victoire
CHARBONNIERES-LES-BAINS
Tél. : 78 87 17 30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT
Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

**Si votre publicité s'était trouvée ici
ELLE AURAIT ETE VUE**

CARRIERES POCCACHARD SARL

PRODUCTION DE GORRE OCRE - ROUGE - JAUNE - GRAVILLONS LYONNAIS

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE ET DE CARRIERE

LA RAPAUDIERE - POLLIGNON - 69290 CRAPONNE
LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

TEL. : 78 48 13 14

CABINET D'ARCHITECTURE SERIZIAT E.U.R.L.

- Bâtiments pour collectivités locales
- Logements collectifs (location ou accession)
- Bureaux, Commerces, Industries et Santé

565, chemin de la Bruyère 69760 LIMONEST Tél. : 78 35 24 15

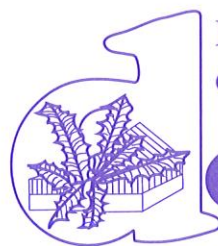
La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...



**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



**Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 78 87 18 58**